



Communiqué Pour diffusion immédiate

Deux bulletins scolaires plutôt que trois cette année

Une bonne nouvelle pour les profs et les élèves !

Montréal, le 8 octobre 2020 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) considère que l'annonce du ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, de faire passer le nombre de bulletins de trois à deux pour l'année scolaire en cours et de repousser la date de la première communication au 20 novembre permettra de réduire un peu la pression sur les enseignantes et enseignants ainsi que sur les élèves, comme elle l'avait suggéré.

« C'est une nouvelle qu'on accueille favorablement et qui viendra à la fois faciliter et alléger la charge de travail du personnel enseignant ainsi que le stress des élèves. Le contexte de la pandémie actuelle a donné lieu à une pression sans précédent sur les profs, qui doivent conjuguer quotidiennement avec les nouvelles mesures sanitaires mises en place dans les établissements scolaires ainsi qu'avec l'enseignement à distance. Le retrait du premier bulletin permettra à de nombreux élèves de rattraper une partie du retard accumulé et aux enseignantes et enseignants de se concentrer sur leur mission première, soit d'instruire, tout en s'adaptant aux nouvelles réalités auxquelles elles et ils sont confrontés », affirme Nathalie Morel, vice-présidente à la vie professionnelle à la FAE.

Une consultation en cours auprès des membres des syndicats affiliés à la FAE, qui se termine demain, révèle qu'une importante majorité des enseignantes et enseignants souhaitent que le Régime pédagogique soit modifié afin de réduire le nombre d'étapes, par conséquent de bulletins à produire, pour l'année scolaire 2020-2021, afin de permettre aux profs de faire du rattrapage. Au sujet des examens de fin d'année du MEES, plus de 55 % des profs qui ont répondu à la consultation à ce jour en souhaitent l'annulation.

La FAE tient aussi à préciser que de réduire la pondération de 20 % à 10 % des épreuves ministérielles imposées au primaire et au 1^{er} cycle du secondaire n'allégera pas la charge de travail du personnel enseignant. Elle met aussi en garde contre de possibles effets pervers chez les élèves qui pourraient y accorder ainsi moins d'importance. La FAE réitère aussi sa demande à l'effet que le ministre de l'Éducation impose aux centres de services scolaires (CSS) la suspension de toutes leurs épreuves locales. Des questions quant aux contenus et aux processus administratifs restent également en suspens, encore une fois, le ministre Roberge semble malheureusement complètement occulter la situation vécue par les profs et les élèves de la formation professionnelle ainsi que de l'éducation des adultes, pour qui aucune consigne n'a été fournie.

Profil de l'organisation

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent près de 49 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que 1 800 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et Outaouais, dans lesquelles se

trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

-30-

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Geneviève Cormier, conseillère au service des communications, au 514 941-640 ou à g.cormier@lafae.qc.ca